

LE FAIT SOCIAL

I- Généralité :

Est considérée comme **fait social** « toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ».

Nous retrouvons, derrière cette définition, la conception durkheimienne de la **sociologie**. Principaux présupposés :

- L'individu naît de la société et non l'inverse ;
- Chacun d'entre nous croit n'obéir qu'à lui-même, alors qu'il est le jouet des forces collectives ;
- La **conscience collective**, c'est-à-dire l' « ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une société », forme un **système** déterminé qui a sa vie propre ;
- Expliquer un **phénomène social**, c'est en rechercher la cause efficiente.

II- Quelques illustrations :

Dans ses différents ouvrages, **E. Durkheim (1858-1917)** restera fidèle à ce cadre d'analyse :

- « si la **solidarité mécanique** a précédé la **solidarité organique**, on ne peut expliquer les phénomènes de différenciation en partant des individus » (« **De la division du travail social** », 1893) ;
- « La société éveille en nous le sentiment du divin et devient ainsi objet de croyance et de

Culte » (« **Les Formes élémentaires de la vie religieuse** », 1912).

III- « **Essai sur le don** », (1924), **M. Mauss** introduira l'expression de « fait social total », soulignant de la sorte l'« intensité des liens organiques entre phénomènes juridiques, économiques, religieux ou symboliques ».